

Réunion du Conseil municipal du 6 juillet 2016

Extrait du registre des délibérations

Le 6 juillet 2016, à 18h30, le conseil municipal de la commune d'Hargnies, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Pierre VAN WYNENDAELE, Maire.

Présents : Pierre VAN WYNENDAELE, Steeve AMANT, Michel BERIOT, Marie-Paule LEMIRE, Xavier LEROY, Jean-Michel DECHAMPS, David DEVOUGE, Claire SOUPEZ, Frédéric BOURGUIGNON, Jérôme CHARPENTIER

Absents : Agnès SAINTPAUL

Procuration : Johnny DUFAU à Michel BERIOT

Denis BAUDRY à Claire SOUPEZ

Secrétaire de séance : Steeve AMANT

1. Présentation du projet travaux rue de Coutant

M. le Maire présente le projet de voirie de Coutant. Il informe que la maîtrise d'ouvrage n'a pas pu être présente.

Il informe que les travaux dureront environ 5 à 6 semaines et devraient donc s'achever fin novembre.

L'appel d'offre a été effectué et une entreprise a été retenue.

Michel BERIOT félicite NOREADE et l'entreprise LORBAN concernant les travaux d'assainissement effectués rue de Coutant.

Il donne ensuite plus de précision sur l'appel d'offre. Neuf entreprises ont déposé leurs candidatures, le nom de l'entreprise retenue ne peut pas être divulgué car les entreprises non retenues disposent de 16 jours pour se manifester pour contestation ceci afin de répondre à la question de David Devouge sur le nom de l'entreprise retenue.

Michel Beriot donne des précisions sur la procédure d'attribution : un prestataire a défini des critères à respecter et les entreprises candidates ont proposé des prestations variant sur une moyenne comprise entre 182 000 et 187 000 euros.

La sous-préfecture autorise le début des travaux, la subvention étant acquise ou non. Le Maire indique avoir de sérieux doutes sur l'obtention de la subvention DETR notamment en raison de la révision des dotations entamée par le Président de la CCPM. La mairie a prévu de rembourser 15000 euros par an et avait anticipé la non obtention de la subvention pour ce qui est du prêt en intégrant cette possibilité.

Des écluses et des ralentisseurs seront installés à trois endroits de la rue en question.

2. Résultat d'expertise de la halle couverte

Le maire informe que le cabinet Préventec a été missionné et a réalisé un diagnostic solidité concernant la halle couverte.

Plusieurs désordres sont observés : des déformations sont observées et les fondations restent à priori à remplacer. L'expert met en exergue un décrochement des chevrons, un cintrage de la charpente, une déformation des fermes et des poteaux, des fondations proscrites par rapport à l'étude de sol préalable aux travaux de réalisation. En conclusion, Preventec évoque des déformations irréversibles, un sous dimensionnement d'assemblage et une humidité des bois lors de cet assemblage.

Trois scénarios sont envisageables :

- Renforcement de la charpente
- Démontage et remontage de la charpente solution moins onéreuse mais un bureau d'étude devra intervenir
- Renforcement charpente et doublement des pannes, un bureau d'étude devra également intervenir.

Monsieur le Maire attire l'attention du conseil sur le fait que la halle couverte est un beau bâtiment et qu'il souhaite qu'on réfléchisse à trouver une solution adaptée, il ajoute que la piste du tribunal administratif risque d'être une démarche très longue et onéreuse. Mme Lemire précise que la mairie ne devra pas reverser la subvention quelle que soit la décision prise sur le devenir de la halle couverte.

Une réunion de médiation aura lieu avec les membres de la commission travaux, M.BLAREAU et M.JUMIAUX le 07 juillet 2016. David Devouge demande si des tiers sont invités comme les anciens maires ? Le maire répond par la négative et précise que l'expert de Preventec est convié pour apporter son aide technique.

3. Investissement matériels espaces verts

M. le Maire informe que le broyeur du tracteur est cassé.

Il convient donc d'investir afin de combler les besoins en matériel d'espaces verts .Il propose donc d'acheter un micro tracteur. Cet outil permettrait de tondre et désherber.

Il présente les 3 devis :

Nom de l'entreprise	Prix HT	Prix TTC
<u>Ets GABIOT à Louvroil</u>	14 570.33€	17 484.40€
<u>Ets LAMBIN à Orchies</u>	12 157.00€	14588.40€
<u>Ets PATOUX à Valenciennes</u>	12 229.00€	14674.00€

Et propose de retenir l'offre des établissements LAMBIN pour un montant de **14588.40€TTC**

L'ancien matériel sera repris pour un montant de 400 €

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

4. Renouvellement du contrat de gestion SEGILOG

M. le Maire annonce qu'il convient de reconduire le contrat de gestion de logiciel SEGILOG qui permet de gérer: l'état civil, les élections, le cimetière, les délibérations et arrêtés le montant pour ce renouvellement est de 6642€ HT pour une période allant du 15/06/2016 au 14/06/2019.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

5. Festivités du 14 juillet 16

Monsieur le Maire donne le programme du 14 juillet :

Le défilé aura lieu à partir de 11h45 et démarrera de la rue du Pied Perchon. Il sera suivi d'un dépôt de gerbe au monument et d'un concert par l'harmonie municipale d'Hautmont à l'église.

Un vin d'honneur aura lieu ensuite à la salle des fêtes. Un après-midi récréatif pourrait être organisé par l'association Hargnies en fête.

Dans la soirée, un bal public est prévu à la salle des fêtes ainsi qu'un lâcher de lanternes célestes à 23h. Il n'y aura donc pas de feu d'artifice et des économies seront réalisées sur l'ensemble de la journée dont le coût total est compris entre 800 et 900 euros. David Devouge demande si toutes les associations ont été sollicitées il ne faudrait pas déclare-t-il que cela repose à chaque fois sur une association. Il interroge ensuite le maire sur l'application du plan Vigipirate pour ces manifestations. Le Maire indique qu'il ne devrait pas voir de problèmes particuliers. David Devouge propose également d'utiliser un feu d'artifice restant certes moins long mais qui pourrait être perdu le cas échéant.

6. Création d'une association

Monsieur le Maire informe qu'une nouvelle association va voir le jour à Hargnies, elle se nomme Natur' En Jeux dite NEJ.

Cette association a pour objet d'agir au mieux en faveur des enfants de l'école maternelle et primaire Célestin Freinet d'Hargnies par la mise en place d'un cadre porteur d'expériences, de découvertes, d'ouverture sur le monde et sur notre environnement humaniste intergénérationnel.

Natur' En Jeux aura pour vocation de mettre en place des actions participatives et des réalisations axées sur les thématiques privilégiées suivantes: la culture, le sport, la nature, la découverte de manière générale elle cherchera à promouvoir la créativité des enfants au travers de démarches dites entrepreneuriales participatives.

M. le Maire propose d'accorder une subvention de 250 € à cette nouvelle association.

M. Bourguignon, M. Martini et M. Amant indiquent qu'ils ne participent pas au vote puisqu'ils sont membres du bureau de l'association Natur' En Jeux.

La subvention est accordée par les tous les autres membres du conseil municipal participant au vote.

La séance est levée à 19h43.

